



MAIRIE DE
SAINT-AUGUSTIN
SUR-MER

COMMANDE PUBLIQUE – Marché public

DECISION n°2022-083 du 12/08/2022
Marché avec mise en concurrence et publicité adaptée
Réfection de la toiture des logements communaux
Attribution du marché – Travaux supplémentaires

Le Maire de Saint-Augustin,
Vu le Code de la commande publique,
Vu la délibération du conseil municipal en date du 3 août 2020 relative à la délégation du conseil municipal au maire en vertu de l'article L 2122-22 du CGCT,
Considérant le besoin de procéder à la réfection de la toiture des logements communaux situés rue du Bourg selon le cahier des charges du 26 avril 2021,
Vu la décision n° 2021-072 du 10/05/2021 relative au lancement d'une consultation dans le cadre d'une procédure adaptée,
Vu la décision n° 2021-157 attribuant le marché à la SARL BIDEAUX Rénaud domiciliée 101 bis avenue de la Ganipote 17420 Saint-Palais-sur-Mer pour un montant hors taxe s'élevant à 20 471.00 €,
Vu le devis de travaux supplémentaires signé le 03/03/2022 prévoyant la remise à neuf de l'isolation pour un montant de 6 400 € H.T.
Vu le devis de travaux supplémentaires signé le 20/06/2022 relatif à un renforcement nécessaire de charpente pour un montant de 3 120.50 €,

DECIDE,

- D'accepter les dépenses complémentaires nécessaires à la réfection de la toiture en question pour un montant total hors taxe s'élevant à 9 520.50 €,
- Des crédits sont inscrits au budget en opération 67 – Bâtiments divers.

Notification/publication du *12-08-22*
Le Maire,
Gwennaëlle DOHIN-PROST

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Gwennaëlle DOHIN-PROST



AR RECEPTION PREFECTURE
Sous le n° 017-211703111-20220812-2022_083DEC
Reçu le *12-08-22*